

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU NORD**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule**, la commission de surendettement des particuliers du NORD est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Les dépôts de dossiers enregistrent une baisse de 2,8% dans le Nord contre 6,5% au niveau national (baisse de 5,5% en Hauts-de-France). Les dépôts en ligne représentent cette année 11,5% des dossiers déposés (13,8% pour la France). Le taux de redépôts s'établit à 46,9% (baisse de 0,9% par rapport à 2021).

**Recevabilité et orientation**

Les dossiers sont répartis principalement en deux catégories : ceux qui ne disposent pas de capacité de remboursement et aucun bien immobilier sont orientés en redressement personnel sans liquidation judiciaire ou en mesures d'attente ; ceux qui disposent d'une capacité de remboursement font l'objet d'un réaménagement des dettes. Seuls 6,4% de dossiers déposés présentent un bien immobilier.

Le taux d'irrecevabilité reste faible à 4,3% et, dans la moitié des cas, le motif d'irrecevabilité est l'absence de surendettement.

Les procédures de recours contre la décision de recevabilité (créanciers) sont faibles (3,3% de taux de recours) et la décision de recevabilité est confirmée par les juges à hauteur de 68,6%. Le taux de recours sur décision d'irrecevabilité (débiteurs) augmente de 1,3 point et s'établit à 27,1%. Dans 59% des cas, les juges confirment les décisions d'irrecevabilité.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

Les dossiers traités orientés vers un rétablissement personnel représentent 39,1% (contre 42,8% en 2021) tandis que ceux orientés vers des mesures imposées avec ou sans effacement partiel représentent 44,5% (contre 40,8% en 2021)

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le pourcentage de mesures pérennes reste élevé mais connaît une baisse de 5 points pour s'établir à 72,1%. En parallèle, les dossiers qui font l'objet de mesures d'attente (suspension d'exigibilité ou réaménagement provisoire) passe de 10% à 14,2%.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	5	Avec l'ensemble des tribunaux judiciaires du périmètre ainsi qu'avec les tribunaux de commerce : actualités réglementaires et pratiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Information sur la procédure et renforcement des liens et des informations entre les deux commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Participations régulières des PCB aux formations sur le surendettement et l'inclusion financière. Deux réunions du Comité Départemental de l'Inclusion Financière Participations au comités de pilotage des PCB
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Participation à l'AG de l'UDCCAS ainsi qu'à leurs ateliers. 1 321 intervenants sociaux formés
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	15 sessions de formations auprès de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS). 11 sessions de formation auprès des agences Pôle Emploi
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Formation au surendettement des bailleurs. Participation aux rencontre régionales des organismes en charge des mesures de protection des majeurs.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		1 625 jeunes formés (dont 431 pendant le SNU) à la gestion du budget, sensibilisation à l'inclusion financière et à la relation bancaire. 434 enseignants sensibilisés. Participation au forum de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants. Multiples actions lors de la semaine de l'éducation financière Participation à la journée régionale de lutte contre l'illettrisme.

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à informer sur les évolutions du ROAS et des forfaits ainsi que sur la mise en œuvre de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (API).

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Réunions d'informations et formations auprès des CCAS, UTPAS et accompagnants.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>7 302</b>	<b>7 100</b>	<b>-2,8%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,8%	46,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,7%	12,2%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>6 806</b>	<b>6 731</b>	<b>-1,1%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,9%	6,4%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>306</b>	<b>325</b>	<b>6,2%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	25,5%	22,5%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>6 863</b>	<b>6 769</b>	<b>-1,4%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	53,5%	53,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,3%	41,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,5%	58,3%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>7 797</b>	<b>7 496</b>	<b>-3,9%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,7%	6,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,9%	4,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,8%	39,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,6%	5,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,3%	2,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,3%	2,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,8%	44,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,8%	30,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,5%	16,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,0%	14,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,1%	72,1%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Sorties des situations d'indivision (suite séparations, divorces ou décès).

Mise en place du suivi social pour les déposants (même si mis en place d'une expérimentation en cours dans les Hauts-de-France, en lien avec les PCB).

Traitement des véhicules en LOA (maintien ou restitution, solde dû après restitution, véhicule nécessaire à l'activité professionnelle ou pour se rendre sur le lieu du travail).

Traitement des dettes frauduleuses (exclues de la procédure)

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés dans les démarches administratives, illettrisme.

Difficultés de vente de certains biens immobiliers.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Méconnaissance de la procédure par certains créanciers.

Problèmes rencontrés lors des cessions de créances.

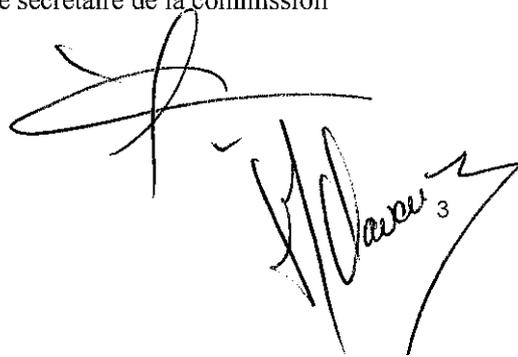
Dans le cas de rétablissements personnels, reprise, voir réactivation (par les huissiers) d'anciennes dettes qui auraient dû être effacées.

Date : 7 février 2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	NORD	HAUTS-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,3%	4,5%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39,1%	37,6%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,5%	6,3%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,5%	44,3%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,1%	71,9%	74,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nord	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	<b>Dettes financières</b>	151 143	5 028	22 965	71,1%	74,5%	11 821	3,0
	dont dettes immobilières	53 498	561	787	25,2%	8,3%	87 270	1,0
	dont dettes à la consommation	94 410	4 531	19 010	44,4%	67,1%	11 470	3,0
	dont autres dettes financières	3 235	2 632	3 168	1,5%	39,0%	657	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	32 335	5 417	19 747	15,2%	80,3%	3 392	3,0
	<b>Autres dettes</b>	29 166	3 623	8 047	13,7%	53,7%	1 573	2,0
	<b>Endettement global</b>	212 644	6 748	50 759	100,0%	100,0%	13 873	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
HAUTS-DE-FRANCE	<b>Dettes financières</b>	364 008	11 447	52 104	70,9%	75,8%	12 432	3,0
	dont dettes immobilières	139 965	1 413	2 072	27,3%	9,4%	88 265	1,0
	dont dettes à la consommation	216 704	10 254	42 884	42,2%	67,9%	11 926	3,0
	dont autres dettes financières	7 339	5 987	7 148	1,4%	39,7%	642	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	74 285	11 994	43 845	14,5%	79,5%	3 380	3,0
	<b>Autres dettes</b>	74 835	8 083	18 421	14,6%	53,5%	1 630	2,0
	<b>Endettement global</b>	513 128	15 096	114 370	100,0%	100,0%	14 408	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 003 526</b>	<b>82 537</b>	<b>376 945</b>	<b>67,8%</b>	<b>80,1%</b>	<b>14 579</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>637 445</b>	<b>79 112</b>	<b>277 012</b>	<b>14,4%</b>	<b>76,8%</b>	<b>3 751</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>787 161</b>	<b>56 282</b>	<b>122 733</b>	<b>17,8%</b>	<b>54,6%</b>	<b>1 931</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 428 132</b>	<b>103 076</b>	<b>776 690</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 218</b>	<b>6,0</b>

